Conseil communal

Gland, le 19 juin 2026

# Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 18 juin 2026

Présidence : M. Samuel Freuler

## LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 92 relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

## décide

d'accepter le préavis municipal n° 92 relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité amendé comme suit :

I. Le système de traitement et de prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité (règlement et indemnités) tel que prévu par le préavis municipal n° 94/2021, applicable du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026, est prolongé aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2026;

Les chiffres II. à V. sont abrogés.

*En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.*

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.*

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Samuel Freuler Karine Teixeira Ferreira